



FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN COMMUNAL – 2 RUE DE LA CURE

INFORMATION RELATIVE A LA REGLEMENTATION GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le responsable de traitement à l'adresse suivante : urbanisme@leshautsdanjou.fr. Vous pouvez contacter et/ou adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la commune Les Hauts-d'Anjou s'engage à ne pas divulguer, transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises, ou organismes quels qu'ils soient, à l'exception de ceux impliqués dans les circuits habituels de traitement de la commune (par exemple la Trésorerie pour la perception des redevances) conformément au Règlement Général sur la Protection des Données de 2018, relatif à la protection des données personnelles.

Finalité de la collecte des données	Analyse des candidatures dans le cadre de la mise en vente d'un terrain situé au 2 rue de la Cure, Contigné, 49330 LS HAUTS-D'ANJOU
Destinataires	Commune Les Hauts-d'Anjou (services administratifs, élus) Notaire en charge de la vente si candidat retenu
Durée maximale de conservation	Jusqu'à l'établissement de l'acte de vente définitif Jusqu'à 3 ans après la signature de l'acte de vente définitif pour le candidat retenu

MENTIONS IMPORTANTES PREALABLES

INFORMATIONS SUR LA DESTINATION DU BIEN

Le terrain est vendu à destination de particuliers en vue de la réalisation d'un logement. Tout candidat s'engage à respecter cette condition. Tout autre projet sera écarté.

Pour s'assurer de la réalisation de ce logement, les actes notariés prévoient des clauses particulières par lesquelles la commune Les Hauts-d'Anjou pourra exiger la rétrocession du terrain en cas de non-respect des délais données pour l'engagement de la construction et la réalisation dudit logement. Ces délais sont les suivants :

- Début de la construction dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente définitif
- Dépôt de la Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux dans les 3 ans suivant la signature de l'acte de vente définitif

Le terrain est vendu avec la présence d'un coffret du réseau d'éclairage public présent dans son angle Sud, en bordure de la rue de la Cure. L'acte de cession comprendra une servitude permettant le libre accès à ce coffret au gestionnaire du réseau public d'électricité.

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de 23 600 € (vingt-trois mille six cent euros net vendeur). Ce prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

INFORMATIONS SUR LA FIABILITE DES INFORMATIONS FOURNIES

Dans le cas où le candidat est désigné lauréat pour l'acquisition du bien, la suite de la procédure de vente se fera sur la base des informations fournies sur le présent formulaire. En cas d'information qui se révélerait incorrecte, le candidat encours l'annulation pure et simple de la procédure de vente, et ce quand bien même la Commune aurait déjà délibéré. À tout moment, la Commune se réserve le droit de demander au candidat d'apporter la preuve de l'une ou l'autre de ses déclarations. S'il ne le peut pas, l'information fournie pourra être considérée comme incorrecte, ouvrant alors la possibilité d'annulation de la procédure de vente évoquée ci-dessus.

Exemples : acquisition par le couple alors que seul l'un des conjoints est mentionné sur le formulaire ; justification d'une adresse, ...

AVERTISSEMENT SUR LE SERIEUX DES CANDIDATURES

Le candidat est réputé avoir préalablement vérifié sa capacité à acquérir le bien (auprès de sa banque notamment).

Une indemnité d'immobilisation égale à 5% de la valeur du bien sera prévue dans la promesse de vente (si le candidat se désiste après signature de la promesse de vente, il sera redevable de cette somme). Cette somme sera due y compris si la vente est annulée pour cause d'information incorrecte, comme décrit à l'encadré précédent.

ETAT CIVIL ET COORDONNEES

NOM, Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Situation	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Célibataire

NOM, Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Situation	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Célibataire

PARAPHE

SIGNATURE

Par la présente, je soussigné :

- CERTIFIE avoir pris connaissance de la fiche descriptive et avoir pris tout renseignement nécessaire à ma prise de décision ;
- CERTIFIE avoir connaissance de la réalité du bien concerne (état général du bien, configuration, règles d'urbanisme, topographie, ...) ;
- DECLARE ME PORTER CANDIDAT à l'acquisition du bien ;
- DONNE MON CONSENTEMENT préalable pour l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de la finalité décrite au début de ce document.

Date :

Signature :

(Ne pas oublier de mettre vos initiales (paraphe) sur chacune des pages du présent document)